



Syndicat CGT des personnels
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

LE MAL ÊTRE AU TRAVAIL

Les chefs d'établissements sont responsables de l'équilibre social et doivent s'assurer du bien être des agents.

La direction générale refuse la notion de harcèlement, préfère «excuser» les responsables en invoquant des erreurs de management, des formations mal adaptées, ou des mauvaises ententes entre collègues.

Pourtant, le climat social continue à se détériorer, la notion de solidarité existe de moins en moins et les valeurs collectives se perdent. L'individualisme remplace le lien collectif et social d'origine.

Dans certains établissements, les droits élémentaires sont bafoués par un petit groupe qui est devenu intouchable. Certains agissent comme des monarques et considèrent les collègues et les établissements comme leurs propriétés.

Ils oublient qu'ils sont agents de la fonction publique comme tous les autres salariés du CASVP. Ils ont fait le choix de régner en maître ou en délateur. Tout dialogue social est refusé, ils développent des relations indignes de leurs fonctions, se procurant parfois même des faux témoignages pour caractériser leurs méfaits.

Tandis que ces agents continuent à exercer leur pouvoir, d'autres agents continuent à subir leurs assauts.

Ces situations malsaines ne font que porter préjudice au plus grand nombre d'entre nous et au bon fonctionnement des établissements.

La maltraitance institutionnelle s'instaure. Des suspicions sous différents aspects se développent. Les agents deviennent des cibles, les lettres d'observations, les avertissements, les blâmes, les témoignages et pétitions contre les agents, les sanctions disciplinaires s'accroissent sans que rien ne change.

Le surcroît de travail se multiplie. Les salariés, usés, fatigués par un travail trop lourd dû au sous effectif, sont découragés. Le stress et le mal être conduisent à la démotivation des agents.

L'établissement, les salariés, les résidents sont pris en otage.

Rien n'est fait pour les arrêter dans leurs agissements. A ce jour, malgré les plaintes des agents, aucune sanction n'est prise contre eux.

L'administration ne peut plus les ignorer, car depuis la mise en place du comité de prévention du harcèlement les agents soutenus par la CGT demandent la saisine de cette instance.

Mais ils sont le plus souvent contraints de changer d'établissement pour atténuer leur souffrance. Cela étant et pour en rajouter, ils rencontrent beaucoup de difficultés pour trouver un nouveau poste.

Pour d'autres, la seule solution pour sortir de ce climat délétère est l'arrêt maladie, mais cela ne fait qu'aggraver leur situation de victimes de ce système instauré. Au niveau physique et psychique les arrêts maladie, la dépression, le mal être..., ne font qu'empirer leur situation. Au niveau financier, ils subissent une perte de salaire, l'abattement sur les primes, le demi-traitement...

Enfin, plus grave encore, ce système instauré finit par opposer les salariés !

Les agents qui sont déjà en souffrance subissent en plus l'incompréhension de leurs collègues :

Certains dénoncent l'excès d'arrêts maladie pris par quelques uns. Ils ont ras le bol de devoir pallier à leurs absences avec un surcroît de travail dont ils se passeraient bien, sans compter les refus de congés pour nécessités de service (C.A, RTT, etc...), la polyvalence imposée avec menace de sanction en cas de refus.

Mais qui est vraiment responsable et se sert de ce système opposant les salariés entre eux ???

LA CGT PROPOSE DE RÉAGIR AVEC L'AIDE D'UN QUESTIONNAIRE (au verso)

